



CDD après CDI à rupture conventionnelle

Par **maya38**, le **05/03/2009** à **14:57**

Bonjour.

Ayant mis fin à mon CDI (temps partiel 25 heures par semaine) par rupture conventionnelle dernièrement, je possède des droits aux assedic pour une période de 23 mois.

Ayant l'opportunité d'avoir un CDD de quelques mois (3 ou 4 mois maxi car juste pour remplacement) à mi-temps (donc moins d'heures que mon emploi précédent), il y a t'il un risque de voir baisser le montant de mon allocation au terme de ce CDD car je pense qu'à ce moment là, mes droits vont être réétudiés et vu que mon salaire aura été plus faible, je m'inquiète un peu.

Qu'en pensez-vous ?

D'avance merci.